



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DAFPEN-CARDIE

Affaire suivie par :

Bruno MOMBELLI
IA-IPR SPChimie
CARDIE

bruno.mombelli@ac-bordeaux.fr

Affaire suivie par :

Maité COUBERTEGUES
Professeure chargée de mission

Téléphone :

05 57 57 39 66

Fax :

05 57 57 35 09

Courriel :

cardie@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 4 mars 2019

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine

À

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale,

Monsieur le Directeur de l'ESPE d'Aquitaine,

Mesdames et Messieurs les inspecteurs du second degré,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de
l'enseignement public,

Mesdames et Messieurs les inspecteurs du premier degré,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés
sous contrat premier et second degrés

S/C de Messieurs les IA-DASEN.

Objet : Appel à projets expérimentaux CARDIE-ESPE 2019-2020 « Pour une école de la République, de la confiance et de la bienveillance »

La mission CARDIE¹ de l'académie de Bordeaux et l'ESPE d'Aquitaine lancent un appel à projets unique pour l'année scolaire 2019-2020.

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'académie de Bordeaux se caractérise par un dynamisme important dont témoignent le nombre et la qualité des projets innovants portés par les établissements.

L'Ecole de la République se doit sur l'ensemble de ses territoires, de lutter contre les inégalités, de développer la citoyenneté, la maîtrise des savoirs fondamentaux, la persévérance et les talents. C'est pourquoi l'académie de Bordeaux s'est dotée d'un projet dont les deux premiers axes visent à améliorer les parcours des élèves en les engageant vers des poursuites d'études plus ambitieuses et à réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et entre les territoires.

Le partenariat, la formation et la diffusion sont au cœur du projet CARDIE. La mission se positionne dans une logique de territoire et d'établissement apprenants. Elle ambitionne ainsi de développer au sein des équipes éducatives la coopération et la réflexivité dans une logique d'expertise pour favoriser les interactions positives.

1. APPEL A PROJETS EXPERIMENTAUX SUR THEMATIQUES ACADEMIQUES

Cette année, trois thématiques académiques assorties d'objets de travail vous sont proposées dans l'appel à projets CARDIE – ESPE 2019 – 2020 :

Thématique académique n°1 : Travail en réseaux et logique de territoires au service des apprentissages

La redéfinition du paysage éducatif met en évidence une nécessaire évolution des pratiques d'action collective au service de la réussite de tous nos élèves.

¹ CARDIE : « conseil académique recherche développement innovation et expérimentation ». Pour de plus amples informations : <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/innovexp/>

Le réseau constitue, sur un territoire donné, une réponse pour éclairer un certain nombre de points aveugles, que ce soit en matière de continuité d'apprentissages ou d'optimisation de parcours d'orientation.

Son efficacité repose sur la capacité de tous les acteurs à mobiliser d'une part des compétences complémentaires liées à la sociabilité professionnelle, au décloisonnement des modes d'organisation, à penser d'autre part des réponses multiples aux difficultés de nature différente, à prendre des initiatives nécessitant de sortir des pratiques ordinaires.

L'expérimentation pourra être mise en œuvre au niveau territorial, secteur ou circonscription du 1er degré, ZAP, département ou académie. Une attention particulière sera accordée à l'éducation prioritaire.

- **Thématique académique n°2 : L'organisation du temps et/ou des espaces scolaires au service des apprentissages**

Cette thématique, à dimension pédagogique porte sur les interactions possibles entre les espaces ou les temps scolaires et l'efficacité des acquis, la qualité du climat scolaire dans et hors la classe, le bien-être, l'inclusion, l'ouverture aux autres. Elle concerne aussi les dynamiques collectives d'apprentissage.

Repenser les organisations dans et hors la classe, c'est chercher à poser différemment la relation aux espaces, au temps et à la pédagogie en faveur de la réussite scolaire et éducative de tous les élèves.

- **Thématique académique n°3 : Les sciences cognitives et les didactiques des disciplines en étayage des apprentissages**

Les sciences cognitives permettent d'éclairer le regard des acteurs de terrain sur les modes d'apprentissages des élèves, mais aussi les aspects relationnels et éducatifs par une approche systémique.

Les didactiques des disciplines s'intéressent aux processus de transmission et d'acquisition des connaissances d'une discipline en situation d'apprentissage en se centrant sur les spécificités de cette discipline.

En dialogue, elles contribueront à aider les équipes à mieux appréhender les processus d'apprentissage (mémorisation, attention, engagement, métacognition...) et leurs conditions de mise en œuvre, donc à donner des renseignements précieux pour aider les élèves les plus fragiles.

NOTA : Une expérimentation académique portant sur le [programme ATOLE/ADOLE](#) sur l'attention, présenté lors de la journée académique, sera mise en œuvre, à tous les niveaux de la scolarité. Les équipes désireuses de s'engager pleinement dans ce travail de recherche /action pourront faire remonter leur demande de façon explicite.

Ces trois thématiques académiques pourront trouver une résonance particulière dans les objets de travail suivants :

- climat scolaire et apprentissages (pratiques pédagogiques et didactiques ; pratiques d'évaluation positive des acquis et des progrès des élèves) ;
- persévérance scolaire ;
- mobilisation de l'École autour des valeurs de la République ;
- parcours éducatifs de l'école, du collège et des lycées.

NOTA : ces objets de travail seront à préciser dans le document de candidature. Les thématiques académiques peuvent, le cas échéant, être croisées.

2. APPEL A PROJET CARDIE – ESPE ET ADOSSEMENT A LA RECHERCHE :

L'appel à projet commun CARDIE –ESPE visant un adossement ou un étayage par la recherche des projets est reconduit. Il a pour ambition de permettre un accompagnement théorique et scientifique des questionnements de terrain, dans le cadre d'un développement professionnel continu des enseignants.

Les projets accompagnés par la recherche ont vocation à être développés car ils ouvrent des perspectives originales et engagent les équipes dans des voies nouvelles et dans une dynamique réflexive collective.

A la demande des équipes désireuses de nourrir leurs expérimentations d'apports théoriques et de travaux actualisés issus de la recherche, un travail collaboratif spécifique peut être envisagé sous la forme d'un accompagnement par des enseignants chercheurs de l'ESPE ou des universités partenaires.

Les candidatures de projets adossés à la recherche seront assorties des éclairages suivants :

- proposition d'une question professionnelle en lien avec l'une des trois thématiques académiques, ou sur un tout autre sujet spécifique à votre contexte et vos objectifs ;
- précision des attentes en direction des enseignants-chercheurs.

NOTA : Ces candidatures seront adressées à la mission CARDIE dans le cadre de la procédure académique d'appel à projet (voir point n° 3). Une pré-expertise sera réalisée par le comité Formation continue et le comité Recherche de l'ESPE.

3. COMMENT REpondre A L'APPEL A PROJET?

3.1 Nouvelles candidatures

Le dossier de candidature est joint à l'envoi de l'appel à projets. Il est également téléchargeable sur le « Blog Cardie »

Les porteurs de projet peuvent être des professeurs ou des personnels d'éducation, des personnels d'encadrement, des enseignants chercheurs.

3.2 Cas des reconductions de projets

La demande de reconduction d'un projet en cours est soumise à la transmission d'un bilan d'étape à la mission CARDIE via l'application PERCEVAL **avant le 12 avril 2019 délai de rigueur.**

Ce bilan précisera entre autres dimensions :

- l'ingénierie de projet et ses éventuelles évolutions;
- les impacts en matière de réussites scolaires et éducatives assorties de quelques indicateurs macroscopiques
- la nature des transformations des pratiques professionnelles et du développement professionnel des acteurs.

Les demandes de reconduction accompagnées de bilans seront analysées en commission académique réunissant la mission CARDIE, les IA-DASEN et l'ESPE, puis soumises à validation par le Recteur.

3.3 Cas d'un dossier de candidature à caractère dérogatoire

Certains projets peuvent relever d'un cadre institutionnel et scientifique plus important, précisé par l'article L. 401-1 du code de l'éducation : « *Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.* »

NOTA : La demande assortie de l'objet de dérogation sera précisée dans le dossier de candidature.

3.4 Calendrier

IMPORTANT : le calendrier 2019 - 2020 est commun à l'ESPE et à la mission CARDIE (mèl : cardie@ac-bordeaux.fr)

Les différentes procédures de communication et de saisie se font sous format informatique et sur l'application « **PERCEVAL** » via le portail « **ARENA** » (Cf. manuel utilisateur projets expérimentaux).

IMPORTANT : Pour les projets de réseau, un seul envoi et une seule saisie sur PERCEVAL seront à réaliser par l'équipe coordonnatrice du projet.

a- Communication des dossiers pour le 1^{er} degré uniquement sous format informatique

Les équipes du 1^{er} degré feront connaître au préalable leur projet aux IEN et IEN-A avant la saisie par le directeur d'école sur l'application Perceval.
Les équipes en réseau choisiront un établissement porteur du projet qui effectuera une saisie unique sur Perceval

b- Saisie sur l'application PERCEVAL pour 1^{er} et 2nd degrés :

La saisie sur l'application « Perceval » devra être réalisée entre le 11 mars et le 12 avril 2019 (Voir calendrier ci-après).
La validation des projets sera consultable aux dates indiquées et via l'application.

Calendrier lié à l'application Perceval				
	Premier degré		Second degré	
Dates	Directeur Ecoles	IEN	Porteurs de projet	Chefs établissement
Du 11 mars au 12 avril	1 - Bascule d'année 2 - Saisie des nouveaux projets sous couvert des IEN de circonscription 3 - Bilan d'étape à joindre à la demande de reconduction	1 - Bascule d'année 2 - Saisie des nouveaux projets 3 - Bilan d'étape à joindre à la demande de reconduction	1 - Saisie des nouveaux projets sous couvert des chefs d'établissement 2 - Bilan d'étape transmis au chef d'établissement pour une demande de reconduction	1 - Bascule d'année 2 - Saisie nouveaux projets 3 - Bilan d'étape à joindre à la demande de reconduction 4 - Saisie des avis possible dès qu'un projet est saisi
<i>Nota : la bascule d'année doit être obligatoirement faite avant la saisie de nouveaux projets ou la demande de reconduction</i>				
Du 13 avril au 05 mai		Saisie des avis		Saisie des avis
Du 6 mai au 31 mai	Instruction des projets			
Du 1 ^{er} juin au 30 juin	Commission académique de validation ; saisie des avis de la commission académique, saisie des avis et décisions du Recteur			
A partir du 7 juillet	Mise à disposition de la décision du Recteur et des éditions des projets.			

3.5 Procédure de validation

Les candidatures seront analysées en commission académique réunissant la mission CARDIE, les IA-DASEN et l'ESPE, puis soumises à validation par le Recteur selon les critères suivants :

- le caractère novateur lié à une démarche expérimentale ;
- l'implication d'acteurs multiples et les modalités d'actions partagées ;
- les modes d'apprentissage, les effets sur la réussite scolaire et éducative en lien avec les pratiques pédagogiques
- la potentialité à transformer les pratiques au sein de l'école, du réseau ou de l'établissement ;
- l'ouverture sur le territoire, les familles.

NOTA : Les projets retenus relèveront du seul dispositif de l'expérimentation et pour une durée maximale de 3 ans. Les projets émanant d'initiatives individuelles ainsi que les projets qui ne mobilisent que quelques élèves d'une classe, d'un niveau de classe ou d'une unité éducative ne seront pas retenus.

4. ACCOMPAGNEMENT PAR LE RESEAU ACADEMIQUE CARDIE

La mission CARDIE est dotée d'un réseau d'accompagnateurs formés. Ce réseau constitué de personnels d'enseignement, d'éducation et d'encadrement peut vous accompagner aux différentes étapes de votre démarche : en amont du projet pour une aide méthodologique à la conceptualisation, une identification des ressources et leviers à actionner, un repérage des critères d'évaluation ; pendant sa mise en œuvre, par des échanges qui permettent l'analyse réflexive du projet en cours, son guidage et sa régulation ; en aval du projet, pour l'évaluation de ses effets et de ses plus-values, pour accompagner la sortie de l'expérimentation et reconnaître les compétences professionnelles développées par les équipes.

Si les initiatives renforcent la cohésion des équipes, l'accompagnement et l'engagement du chef d'établissement, facilitateur d'aspects pratiques, régulateur, voire pilote pédagogique, sont essentiels.

Les corps d'inspection, les représentants des délégations et CANOPE peuvent être sollicités pour apporter une aide à l'expérimentation avec une vision experte et extérieure à l'établissement.

Je vous remercie pour votre précieuse contribution à l'accompagnement des initiatives pédagogiques et pour votre implication dans la réussite de tous les élèves,



Olivier DUGRIP
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine